

République Française
Département
Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 22 septembre 2023

Date de la convocation
18/09/2023

Date d'affichage
19/09/2023

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 14
En exercice : 14
Présents : 13
Votants : 13

L'an 2023 et le 22 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie (arrivée 19h30), CACHO Magalie, CHOLLET Fanny, DEROUET Catheline, JOUAN Séverine ; MM BOUGRAT Patrick, FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien (arrivée 19h15), MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusée : Mme CAMUZAT Aurélie

Secrétaire de séance : Mme CACHO Magalie

Création de postes suite à avancement de grade

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Compte tenu des avancements de grade proposés à trois agents, il est nécessaire de créer les nouveaux emplois correspondant à ces progressions.

Le Maire propose à l'Assemblée :

- la création d'un emploi d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe à 31.5h/35^{ème} à compter du 01 octobre 2023
- la création de deux emplois d'Adjoints Techniques Principaux de 2^{nde} classe, à 11h/35^{ème} à compter du 01 octobre 2023
- la création de deux emplois d'Adjoints d'Animation Principaux de 2^{nde} classe, l'un à 17h/35^{ème} et l'autre à 22h/35^{ème} à compter du 01 octobre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions)

- décide d'adopter la proposition du Maire
- inscrit au budget les crédits correspondants

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le 25 septembre 2023

Le Maire



Le secrétaire de séance



Réf : 2023_027

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire : Oui

Acte rendu exécutoire après
dépôt en préfecture de
Bourges le 29.09.2023

Et publication ou notification
du 29.09.2023

